

Le drame des expulsions

Qui est vraiment hors-la-loi ?

«J'ai assisté à une expulsion en février 2004 à Vitrolles (13), se souvient le responsable de la commission Tziganes et Gens du Voyage du Mrap. Il faisait froid et les forces de l'ordre sont arrivées vers six heures du matin. Tout le monde a dû sortir, même les bébés qui criaient. Ils ont légèrement maltraité une femme enceinte et frappé les caravanes avec leurs matraques.» L'expulsion est un traumatisme, surtout pour les enfants.

Pourtant ces maires qui demandent des expulsions sont la plupart du temps eux-mêmes hors-la-loi. Ils n'ont en effet souvent pas d'aires d'accueil à proposer. « Depuis deux ans, je n'ai pas connu d'expulsion légale », précise le responsable de la commission.



Manifestation des Gens du Voyage à Aix-en-Provence en mars 2004.
Photo André Lury.



Les élus et la population rejettent à priori la création d'une aire de grand passage prévue dans la loi Besson, qui permet les rassemblements pour les grandes fêtes. Photo Association des Gens du Voyage de l'Essonne, 2004.

Et quand il y a une aire d'accueil, un autre problème se pose. Le temps de stationnement est limité et au moindre dépassement les Gens du voyage prennent le risque de voir arriver les forces de l'ordre. «Le temps de stationnement, c'est souvent deux ou trois mois, pas plus ! Ça n'est pas du tout adapté pour la scolarité des enfants».

Même lorsqu'un membre de la famille est malade et si la durée de séjour est dépassée, des associations de soutien comme le Mrap doivent intervenir pour tenter d'éviter l'expulsion.

Apporter un soutien aux familles

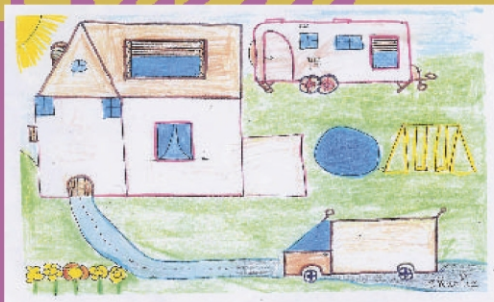
Souvent, des pourparlers sont menés avec les maires pour qu'ils renoncent à faire expulser.

Beaucoup de voyageurs ne se rendent pas aux convocations du tribunal car ils estiment qu'ils ne peuvent rien faire en cas d'expulsion. Le rôle du Mrap est de les accompagner et de les aider à se défendre. La justice leur donne parfois un délai.

Quand la décision du tribunal est défavorable aux Gens du voyage, il faut convaincre le Préfet de ne pas envoyer la force publique.

«Nous sommes aussi présents au moment de l'expulsion même si on ne peut rien faire. C'est quand même un soutien moral pour eux», explique le responsable de la commission Tziganes et Gens du Voyage du Mrap qui ajoute : «Nous tentons quand c'est possible de mobiliser la presse.»

Souvent les Gens du voyage ne savent pas où partir car il n'y a pas suffisamment d'aires d'accueil pour les accueillir. Ils vont alors de terrain interdit en terrain interdit et de tribunal en tribunal.



A qui rêvent les enfants...
Dessins d'enfants d'une école de Courcouronnes dans l'Essonne.

